



Pré-requis :

Absence de pré-requis

Publics concernés :

Salarié, demandeur d'emploi, dirigeant...

Financement :

- Salariés : Financement possible par votre entreprise ou par votre OPCO.

- Demandeurs d'emploi : Financement possible par Pôle Emploi.

Durée :

24h de formation réparties sur 2 à 4 mois.

Tarif :

à partir de 1950€ par personne.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Nous consulter au préalable.

Modalités :

Un rendez-vous de présentation avec le consultant est proposé gratuitement sans engagement. Inscription auprès de Marie PESNEAU.

Délais d'accès :

Formation planifiée suivant la demande. Le Démarrage s'effectue dès que le bilan a été validé sur la plateforme CPF ou que la convention a été signée par l'organisme

Méthode mobilisée :

Présentiel ou distanciel

Le petit + Potentiel :

Atelier TRE offert

Révéléateur à valeurs ajoutées

Potentiel s'engage à la plus totale transparence sur ses méthodes, outils et domaines explorés et à la restitution des éléments dégagés.



Nous ne faisons pas "à votre place", mais "avec vous". Nous rendons les choses efficaces et "sympathiques" pour un renouveau professionnel. **Nous mettons tout en œuvre pour rendre cette charnière intéressante, pertinente et développer votre potentiel.**

FORMATION

N° de déclaration d'activité : 52440832044

Bilan de compétences pour un rebond professionnel

- C'est une écoute privilégiée, détachée du contexte professionnel, qui aide et facilite le repositionnement des objectifs personnels du salarié ou demandeur d'emploi dans sa vie professionnelle.
- La demande émane du salarié, du demandeur d'emploi ou de l'employeur. Dans tous les cas, le bilan ne peut se faire sans le consentement du bénéficiaire ; il est soumis au principe d'adhésion volontaire.
- Il doit aboutir à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un ou de plusieurs projets.
- Il ne donne suite à aucun jugement, aucune sanction, aucune culpabilisation.
- Il est confidentiel, ses résultats appartiennent au bénéficiaire qui les communique, en totalité ou en partie, à son employeur s'il en a envie.
- Le bilan de compétences est éligible et finançable par votre CPF.



Marie PESNEAU
Consultante en mobilité professionnelle
06 61 52 50 19 - m.pesneau@potentiel-nantes.fr



Votre Contact

Le déroulement du Bilan de compétences :

La prestation repose sur environ 24h avec des entretiens individuels, des tests et du travail personnel.
Elle se réalise entre 2 et 4 mois.

Les 3 Phases de la Prestation :

Le prestataire doit respecter les principes et les trois étapes réglementaires du bilan de compétences

Phase préliminaire :

Cette phase a pour objet :

- De confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche,
- De l'informer rigoureusement des conditions de déroulement du bilan de compétences, des méthodes et techniques mises en œuvre, ainsi que des principes d'utilisation des conclusions de la prestation,

- De préciser et d'analyser ses besoins.

La phase préliminaire s'effectue sous forme d'un entretien individuel permettant de mieux appréhender le contexte professionnel propre à sa situation.

Phase d'investigation :

Cette phase doit permettre au bénéficiaire, au regard des perspectives d'évolution envisagées :

- D'identifier les éléments déclencheurs du processus de changement dans lequel il s'inscrit,
- De mieux appréhender ses valeurs, ses intérêts, ses aspirations ainsi que les facteurs déterminants de sa motivation,
- D'évaluer ses connaissances générales et professionnelles, ses savoir-faire et ses aptitudes,
- De repérer les éléments de son expérience transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées,
- De déceler ses ressources et ses potentialités inexploitées.

La phase d'investigation s'effectue sous forme d'entretiens personnalisés au cours desquels le prestataire doit offrir au bénéficiaire un

accompagnement dans sa réflexion. Certaines parties de cette phase peuvent être proposées sous forme collective, sous réserve de garantir les droits et la vie privée des bénéficiaires. En aucun cas, elles ne peuvent être imposées au bénéficiaire, lequel doit exprimer son consentement au préalable.

- La méthodologie utilisée par le prestataire doit être orientée vers l'élaboration d'un projet professionnel comportant des scénarios alternatifs. La nature et la teneur des investigations menées doit avoir un lien direct avec l'objet du bilan de compétences.

- Le projet doit également être confronté à la réalité et le prestataire doit amener le bénéficiaire à prendre des contacts ou à procéder à des enquêtes auprès de professionnels des secteurs et métiers envisagés.

Phase de conclusion :

Cette phase doit permettre au bénéficiaire de :

- Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation,
- Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Finalités :

- Le bilan de compétences aide le salarié ou demandeur d'emploi à clarifier et à hiérarchiser ses intérêts, ses goûts selon un processus structuré et organisé,
- Il permet de cerner des problèmes éventuels et d'y trouver une solution,
- Il tend à le dynamiser ou redynamiser, et à renforcer sa confiance,
- Il donne à chacun une chance de progresser ou de trouver une nouvelle orientation.

Confidentialité :

Potentiel s'engage à respecter une totale confidentialité quant aux informations qui lui seront communiquées dans le cadre de cette mission.

Ces informations font l'objet d'une obligation de secret professionnel absolu.

